
CHAMBRE DES REPRESENTANTS

Commissions Permanentes

Le Règlement intérieur de la Chambre des Représentants (Août 2013) dans la section VIII, détermine le nombre de commissions permanentes, leur composition et leurs attributions.

Le nombre de commissions parlementaires permanentes, dans le mandat législatif actuel, est de neuf (article 55), leurs présidents sont élus au début de la période législative et à la session d'Avril de la troisième année de cette période (article 58).

COMMISSIONS PERMANENTES
Commission des affaires étrangères, de la défense nationale, des affaires islamiques et des MRE
Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville
Commission de justice, de législation et des droits de l'homme
Commission des finances et du développement économique
Commission des secteurs sociaux
Commission des secteurs productifs
Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement
Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication
Commission du contrôle des finances publiques